

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1022

12 octobre 2005

SOMMAIRE

A.I.P. Express, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	49026	Luxembourg	49033
ADS (Luxembourg) Four, S.à r.l., Luxembourg . . .	49027	Jet Cruise S.A., Luxembourg	49055
Alcentra Mezzanine No. 2, S.à r.l., Luxembourg . .	49029	Jolimob S.A., Luxembourg	49024
Amis Funds, Sicav, Luxembourg	49029	JT International Luxembourg S.A., Luxembourg .	49030
Arcobaleno Fund, Sicav, Luxembourg	49017	JT International Luxembourg S.A., Luxembourg .	49031
Arcobaleno Fund, Sicav, Luxembourg	49021	Lamos, S.à r.l., Luxembourg	49011
Bainbridge - Alphastrategy, Sicav, Luxembourg . .	49026	Libedi S.A., Luxembourg	49031
Bea-Trans, S.à r.l., Dippach	49024	Lupus Alpha Investment S.A., Luxembourg	49010
Charles Oakes & Co., S.à r.l., Luxembourg	49021	Luxbuy S.A., Bascharage	49047
Coiffure Yvette, S.à r.l., Kayl	49026	Luxgrain, S.à r.l., Soleuvre	49022
Concept & Sales, S.à r.l., Luxembourg	49056	Mainland Corporation S.A., Luxembourg	49045
Concept Development Group S.A., Luxembourg . .	49053	Mainland Corporation S.A., Luxembourg	49046
Crownlux Consulting S.A., Luxembourg	49053	Mainproperty S.A., Luxembourg	49043
Darby Mezzanine, S.à r.l., Luxembourg	49018	Mainproperty S.A., Luxembourg	49044
DL Quality Asset Management S.A., Luxembourg .	49029	McArthurGlen Roermond Holdings (Phase 2a), S.à r.l., Luxembourg	49019
Duralamp International S.A., Luxembourg	49010	McArthurGlen Roermond Holdings (Phase 2a), S.à r.l., Luxembourg	49021
Escamuva, S.à r.l., Luxembourg	49022	Miline S.A., Luxembourg	49044
Escher Parkhaus, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	49024	MMK Finance S.A., Luxembourg	49034
Falcon Investment Holdings S.A., Luxembourg . . .	49054	MMK Finance S.A., Luxembourg	49035
Ferblanterie Bintz S.A., Belvaux	49024	Morrison Express Luxembourg, GmbH, Luxem- bourg	49022
Financière du Benelux S.A.H., Luxembourg	49010	Neutral Sicav, Luxembourg	49022
Garage Binsfeld, S.à r.l., Schifflange	49024	(Les) Oliviers, S.à r.l., Luxembourg	49023
Gimo Invest S.A., Luxembourg	49018	Pastel Consulting S.A., Luxembourg	49055
Global Refund Holdings Three, S.à r.l., Luxem- bourg	49017	Pastel Consulting S.A., Luxembourg	49055
Global Refund Holdings Two, S.à r.l., Luxem- bourg	49018	Patron Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	49046
(La) Grange Fleurie, S.à r.l., Olm	49029	ProLogis UK CCIX, S.à r.l., Luxembourg	49035
Guineu Inversio S.A., Luxembourg	49042	ProLogis UK CCV, S.à r.l., Luxembourg	49033
Guineu Inversio S.A., Luxembourg	49042	ProLogis UK CCVI, S.à r.l., Luxembourg	49026
Horus Trading, S.à r.l., Luxembourg	49049	ProLogis UK LXXXIX, S.à r.l., Luxembourg	49025
Innoreal Investments S.A., Luxembourg	49053	Quatuor S.A., Luxembourg	49053
Innoreal Investments S.A., Luxembourg	49053	Reluri Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	49023
Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Luxembourg	49054	Sella Capital Management, Sicav, Luxembourg . .	49028
Interholding Invest S.A., Luxembourg	49025	Services Logistiques Holding S.A., Luxembourg . .	49010
Investment and Management Consulting S.A., Luxembourg	49032	SIPI S.A., Société Holding d'Investissements et de Promotions Immobilières, Luxembourg	49018
Investment and Management Consulting S.A.,		Trotwood Investments, S.à r.l., Luxembourg	49036

49010

LUPUS ALPHA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.272.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour LUPUS ALPHA INVESTMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(043128.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

DURALAMP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 85.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(043157.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

SERVICES LOGISTIQUES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.760.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(043169.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.813.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2005
à 11.00 heures à Luxembourg*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à l'échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Jean Quintus et de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés,
Domicilié à Itzig, 92, rue de l'Horizon Plateau St. Hubert
en remplacement de Monsieur Koen Lozie.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043555.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LAMOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 108.185.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of May.
Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr. Paul Van Baarle, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, acting in his capacity of proxy holder «A» of the Company, duly authorized to incorporate Luxembourgish companies by decision of the Board of Managers.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name LAMOS, S.à r.l., (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members and composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All the meetings of the board of directors are held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, video conference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General Meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Each partner may participate in general meetings of partners.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual General Meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2005.

Subscription and payment

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the five hundred (500) shares have been fully paid up to the amount of twenty-five Euro (25.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 9.098.

2) The Company shall have its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Paul Van Baarle, employé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir «A» de la Société, dûment autorisé à constituer des sociétés luxembourgeoises suivant décision du conseil de gérance.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LAMOS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée, et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un niveau à fixer par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée Générale Annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et paiement

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.000,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Baarle, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2005, vol. 469, fol. 15, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande, de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 2005.

A. Lentz.

(044031.3/221/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

GLOBAL REFUND HOLDINGS THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.248.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(043172.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

ARCOBALENO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.352.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 avril 2005

5. Nominations statutaires/renouvellements de mandats.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2005, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Ivan Farace di Villaforesta, Angelo Lazzari, Fabrizio Montanari, Jean-Marie Biello et de Madame Grazia Borri.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2005, le mandat de l'auditeur ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043638.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

49018

GLOBAL REFUND HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.247.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(043173.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2004.

GIMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 92.690.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06808, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(043308.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

SIPI S.A., SOCIETE HOLDING D'INVESTISSEMENTS ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES,

Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.082.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06811, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(043310.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

DARBY MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.500.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.134.

Il résulte d'une résolution du seul associé en date du 13 décembre 2004 que le seul associé décide de nommer en tant que gérant de la société en remplacement de DARBY LATIN AMERICAN MEZZANINE HOLDINGS LTD., démissionnaire avec effet immédiate, DARBY DELAWARE MEZZANINE HOLDINGS, LLC, avec son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis, enregistré auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 0013066188 - 3245564.

DARBY DELAWARE MEZZANINE HOLDINGS, LLC est nommé avec effet au 13 décembre 2004 pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043582.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2A), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.146.

In the year two thousand and five, on the twenty-eight day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC, a company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711, Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

represented by M^e Marc Loesch, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in the United States of America, on February 25, 2005.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2A), S.à r.l., having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3 October 2003, published in the Mémorial C N° 140 on 31 October 2003 (the «Company»). The articles of which have been amended for the last time on 21 December 2004 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550.-) to twelve thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 12,575.-).

2. To issue one (1) new share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To have the new share subscribed and fully paid up in cash at its par value with a share premium of one thousand two hundred ninety-five Euro (EUR 1,295.-), making this a total payment of one thousand three hundred twenty Euro (EUR 1,320.-) by the existing shareholder MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC.

4. To amend article 6.1. of the articles of incorporation.

5. Miscellaneous.

Requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550.-) to twelve thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 12,575.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue one (1) new share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription-payment

Thereupon, now appears Maître Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC, to the new share having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to fully paid up such share together with a share premium in a total amount of one thousand two hundred ninety-five Euro (EUR 1,295.-), making this a total payment of one thousand three hundred twenty Euro (EUR 1,320.-).

The amount of one thousand three hundred twenty Euro (EUR 1,320.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the new share to MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 6.1. of the articles of incorporation of the Company, which will forthwith read as follows:

Art. 6. Subscribed capital

«6.1. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred seventy-five Euro (2,575.- EUR) divided into five hundred three (503) Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first names, civil status and residence, the said persons have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC, une société de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711, Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée aux Etats-Unis d'Amérique le 25 février 2005.

I. La précitée procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2A), S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C n° 1140 du 31 octobre 2003 (la «Société»). Les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 décembre 2004 par le notaire soussigné, non encore publiés au Mémorial C.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-) à un montant de douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-).

2. Emettre une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales préexistantes avec droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant sur la proposition d'augmentation de capital.

3. Accepter la souscription et la libération intégrale en espèces de cette nouvelle part sociale à sa valeur nominale avec une prime d'émission de mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.295,-) pour un paiement global de mille trois cent vingt euros (EUR 1.320,-) par l'associé actuel MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC.

4. Modifier l'article 6.1. des statuts de la Société.

5. Divers.

A requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-) à un montant de douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-).

Seconde résolution

L'associé unique a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales préexistantes avec droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant sur la proposition d'augmentation de capital

Souscription et libération

Ensuite comparait Maître Marc Loesch, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC, précitée, en vertu de la procuration sous seing privé mentionnée ci-dessus.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC, à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), avec paiement d'une prime d'émission pour un montant total de mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.295,-) pour un paiement global de mille trois cent vingt euros (EUR 1.320,-).

Le montant de mille trois cent vingt euros (EUR 1.320,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la nouvelle part sociale à MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6.1., qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Capital social

«6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-), divisé en cinq cent trois (503) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2005, vol. 893, fol. 46, case 3. – Reçu 13,20 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(044554.3/239/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2A), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(044555.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CHARLES OAKES & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 107.287.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique tenue le 25 mai 2002

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société actuellement situé au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, au:

12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Ch. Oakes

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07617. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043500.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

ARCOBALENO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.352.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour ARCOBALENO FUND

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

(043644.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ESCAMUVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 98.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(043532.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MORRISON EXPRESS LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.858.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043614.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LUXGRAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 66.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043616.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 13 mai 2005

1. Démission de deux membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Madame Grazia Borri de ses fonctions de Président et membre du Conseil d'administration avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Pietro Tasca de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet immédiat.

2. Nomination de deux Administrateurs.

Les Administrateurs restant décident de coopter Monsieur Roberto di Carlo en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration avec effet immédiat en remplacement de Madame Grazia Borri, démissionnaire.

Les Administrateurs restant décident de coopter Monsieur Jean-Marie Biello en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Pietro Tasca, démissionnaire.

3. Nomination d'un Président.

Les Administrateurs décident que Monsieur Roberto di Carlo remplacera Madame Grazia Borri aux fonctions de Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043639.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.369.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Celestino Da Cruz Picanço, gérant de sociétés, demeurant au 11, Rua João de Deus, P-2795 Linda-A-Velha, ici représenté par Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 février 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 46.369, ayant son siège social à Luxembourg, fut constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 133 du 8 avril 1994.

Les statuts ont été modifiés par des résolutions prises par le Conseil d'Administration en sa réunion du 25 mai 2000, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1311 du 10 septembre 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement sous-crites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ausilio, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044594.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LES OLIVIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.563.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043617.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

BEA-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dippach.
R. C. Luxembourg B 54.633.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043619.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

JOLIMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 89.429.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043620.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

GARAGE BINSFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.
R. C. Luxembourg B 31.347.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043621.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

FERBLANTERIE BINTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Belvaux.
R. C. Luxembourg 83.158.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043622.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ESCHER PARKHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 73.018.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043625.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

INTERHOLDING INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 92.627.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BEAUMONT SERVICES INTERNATIONAL LIMITED CORP., N° d'incorporation 1618, ayant son siège social au El Dorado Building, Calle Elvira Mendez y 52nd, P.O. Box 1358 WTC, Panama, ici dûment représentée par ses administrateurs, Heriberto Ortega (Président), Vielka Nereida Toribio de Urena (Secrétaire) et Carlos Serrano (Trésorier), ici représentée par Madame Sabine Perrier, fondée de pouvoir, demeurant à F-57100 Thionville-Elange, 5, chemin du Colombier,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 11 mai 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- le 31 mars 2003 fût constituée par acte du notaire instrumentaire la société anonyme INTERHOLDING INVEST S.A., R. C. Luxembourg B N° 92.627, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 442 du 23 avril 2003;

- la société a actuellement un capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, intégralement souscrites et libérées en espèces;

- la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société INTERHOLDING INVEST S.A.;

- par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la société et connaît la situation financière de la société; qu'elle approuve à titre d'actionnaire unique les comptes intérimaires préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société INTERHOLDING INVEST S.A., déclare que tout le passif de la société INTERHOLDING INVEST S.A., est réglé;

- l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires pour annulation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044597.3/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ProLogis UK LXXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.581.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043890.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

BAINBRIDGE - ALPHASTRATEGY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.335.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 14 avril 2005

5. Nominations statutaires / Renouvellements de mandats.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prend note de la démission de Monsieur Jean-Louis Catrysse de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 23 septembre 2004.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra, sauf survenance d'un événement extraordinaire, en avril 2005, les mandats des Administrateurs de Messieurs Jean-Marie Biello, Antoine Haddad et Pierre Delandmeter.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra, sauf survenance d'un événement extraordinaire, en avril 2005, le mandat de l'auditeur, DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06779. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043626.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COIFFURE YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.
R. C. Luxembourg B 36.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043628.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

A.I.P. EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 74.477.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à. r.l

Signature

(043632.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ProLogis UK CCVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-
Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.104.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05167. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043933.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ADS (LUXEMBOURG) FOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 103.824.

In the year two thousand and five, on the twenty third day of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ADS LUXCO HOLDINGS, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner, BAIN CAPITAL INVESTORS, LLC, a Delaware limited liability company, incorporated and organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office in the state of Delaware c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Secretary of State - Division of Corporations of the state of Delaware under number 3229725,

here represented by Mr. Xavier Nevez, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Boston on May 20, 2005.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

(i) ADS LUXCO HOLDINGS, L.P. is the sole partner of ADS (LUXEMBOURG) FOUR, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.824, incorporated on November 3, 2004 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 32 dated January 12, 2005 (the Company);

(ii) the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

(iii) The agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution and voluntary liquidation of the Company;
2. Special vote of discharge of the managers' mandates; and
3. Appointment of a liquidator and determination of the liquidator's mission.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to grant, by special vote, full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates until the day of the present deed.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint BAIN CAPITAL INVESTORS, LLC, a Delaware limited liability company, incorporated and organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office in the state of Delaware c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Secretary of State - Division of Corporations of the state of Delaware under number 3229725, as liquidator. The Meeting requests that the liquidator prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities. The Meeting further resolves that the liquidator shall have the broadest powers to pay any outstanding liabilities of the Company and distribute the net assets of the Company to the shareholders and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of its liquidator.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq et le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADS LUXCO HOLDINGS, L.P., une société exemptée établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représentée par son associé gérant commandité BAIN CAPITAL INVESTORS, LLC, une société établie et organisée sous le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social dans l'état du Delaware c/o CORPORATION SERVICE

COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat - Division des Sociétés de l'état du Delaware sous le numéro 3229725,

ici représentée par M. Xavier Nevez, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 20 mai 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(i) ADS LUXCO HOLDINGS, L.P. est l'associé unique de ADS (LUXEMBOURG) FOUR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.715, constituée le 3 novembre 2004 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 32 daté du 12 janvier, 2005 (la Société);

(ii) le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune;

(l) L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. Vote spécial de décharge aux gérants; et
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de sa mission.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de donner, par vote spécial, pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer BAIN CAPITAL INVESTORS, LLC, une société établie et organisée sous le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social dans l'état du Delaware c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat - Division des Sociétés de l'état du Delaware sous le numéro 3229725, comme liquidateur. L'Assemblée requiert le liquidateur de préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société. L'Assemblée décide également que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout paiement des dettes en cours de la Société et distribuer les valeurs nettes de la Société aux actionnaires et que la Société sera engagée envers les tiers par la simple signature de son liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprends et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire,

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044600.3/230/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SELLA CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.386.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour SELLA CAPITAL MANAGEMENT

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

(043645.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

AMIS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.164.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(043646.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ALCENTRA MEZZANINE N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 107.704.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 25 mai 2005

Il a été décidé d'augmenter le nombre de gérant de un à deux.

Il a été décidé en outre de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée un nouveau gérant: M. Iain Fraser Macleod, Manager, domicilié 59, Cite Millewee, L-9184 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Godfrey Abel et Monsieur Iain Fraser MacLeod.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043663.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LA GRANGE FLEURIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8394 Olm, 3, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 98.752.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043664.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DL QUALITY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.287.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2005

Ordre du jour:

1. Renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. comme commissaire aux comptes:

2. Démission de Monsieur Alexis de Laet.

3. Nomination de Monsieur Philippe Amand en tant qu'Administrateur.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer DELOITTE S.A. au fonction de commissaire aux comptes pour l'année comptable 2005 et de nommer comme nouvel Administrateur Monsieur Philippe Amand et ce, pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Monsieur Alexis de Laet n'a pas souhaité renouveler son mandat d'Administrateur.

J. Peters / O. de Jamblinne

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043712.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**JT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. R.J. REYNOLDS TOBACCO LUXEMBOURG S.A.).**
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 58.197.

In the year two thousand and five, on the twelfth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of JT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., incorporated under the denomination of R.J. REYNOLDS TOBACCO LUXEMBOURG S.A. pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing at Bascharage, dated February 7, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 283 of June 7, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the same notary, dated October 21, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 3 of January 3, 2000.

The meeting begins at two forty-five p.m., Mrs. Bouchra Akhertous, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and nine thousand (309,000) shares with a par value of one hundred (100.-) US Dollars each, representing the entire capital of thirty million nine hundred thousand (30,900,000.-) US Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the annual general meeting to the third Wednesday of June at 3.00 p.m.
- 2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 13 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The annual general meeting is changed to the third Wednesday of June at 3.00 p.m.

As a consequence the first paragraph of Article 13 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 13. (first paragraph).** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of June at 3.00 p.m.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de JT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de R.J. REYNOLDS TOBACCO LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 7 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 283 du 7 juin 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 21 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3 du 3 janvier 2000.

La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq sous la présidence de Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent neuf mille (309.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune représentant l'intégralité du capital social de trente millions neuf cent mille (30.900.000,-) dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'assemblée générale annuelle au troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.
- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 13 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale annuelle est changée au troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

En conséquence le premier alinéa de l'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Akhertous, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044615.3/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

JT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. R.J. REYNOLDS TOBACCO LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 58.197.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 699 du 12 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044618.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

LIBEDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 64.108.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 25 avril 2005, les administrateurs ont décidé de coopter au poste d'administrateur, Monsieur Tibère Adler, avec adresse professionnelle au 33, avenue de la Gare, CH-1001 Lausanne jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Marchand, administrateur, démissionnaire.

En conséquence, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Lamunière Pierre,
- Monsieur Bolton Christopher,
- Monsieur Adler Tibère.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043756.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

INVESTMENT AND MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 89.168.

In the year two thousand and five, on the twelfth of May.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of INVESTMENT AND MANAGEMENT CONSULTING S.A., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 23, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1602 of November 8, 2002.

The meeting begins at three thirty p.m., Mrs. Bouchra Akhertous, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three thousand three hundred (3,300) shares with a par value of ten (10.-) Euro each, representing the entire capital of thirty-three thousand (33,000.-) Euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the annual general meeting to the 15th day in the month of June at 3.00 p.m.
- 2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The annual general meeting is changed to the 15th day in the month of June at 3.00 p.m.

As a consequence the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 8. (first paragraph).** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of June at 3:00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day at the same time. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three forty-five p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INVESTMENT AND MANAGEMENT CONSULTING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 23 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1602 du 8 novembre 2002.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix (10.-) euros chacune représentant l'intégralité du capital social de trente-

trois mille (33.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'assemblée générale annuelle au 15^{ème} jour du mois de juin à 15.00 heures.
- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 8 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale annuelle est changée au 15^e jour du mois de juin à 15.00 heures.

En conséquence le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15^e jour du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit à la même heure. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Akhertous, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044622.3/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

INVESTMENT AND MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 89.168.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 702 du 12 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044624.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ProLogis UK CCV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.100.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043935.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MMK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 84.464.

In the year two thousand and five, on the twelfth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of MMK FINANCE S.A., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 382 of March 8, 2002.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated January 11, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 689 of May 4, 2002.

The meeting begins at three p.m., Mrs. Bouchra Akhertous, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-), representing the entire capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the annual general meeting to the first June at 10.30 a.m.
- 2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The annual general meeting is changed to the first June at 10.30 a.m.

As a consequence the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 8. (first paragraph).** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first June at 10.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the previous business day.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three fifteen p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünf, den zwölften mai.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MMK FINANCE S.A., mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 19. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 382 vom 8. März 2002 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 11. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 689 vom 4. Mai 2002.

Die Versammlung beginnt um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Fräulein Bouchra Akhertous, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Marc Prospert, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Daß aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde daß die einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-), welche das gesamte Kapital von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche demgemäss ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkt umfasst:

- 1) Verlegung der jährlichen Generalversammlung auf den ersten Juni um 10.30 Uhr.
- 2) Nachfolgende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 8 der Satzung.
- 3) Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die jährliche Generalversammlung wird auf den ersten Juni um 10.30 Uhr verlegt.

Demzufolge wird der erste Absatz von Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 8. (erster Absatz).** Die ordentliche Generalversammlung findet jedes Jahr am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde Luxemburg jeweils um 10.30 Uhr am 1. Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am vorhergehenden Werktag statt.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um fünfzehn Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worueber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische text Vorrang hat.

Signé: B. Akhertous, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044626.3/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MMK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 84.464.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 700 du 12 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044628.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ProLogis UK CCIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.098.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043936.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TROTWOOD INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 105.209.

In the year two thousand and five, on the fourth of May.

Before Maître, Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OGIER TRUSTEE (GUERNSEY) LIMITED, in its capacity as trustee of The Pickwick Charitable Trust, having its registered office at Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, registered with limited liability under number 38194,

duly represented by Ms. Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 27, 2005.

 Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declared and requested the notary to state that:

I) OGIER TRUSTEE (GUERNSEY) LIMITED, in its capacity as trustee of The Pickwick Charitable Trust, is the sole shareholder of TROTWOOD INVESTMENTS, a société à responsabilité limitée having its registered office at 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 105.209 and incorporated by deed of the undersigned notary on December 15, 2004, published in the Mémorial C number 332 of April 14, 2005.

II) TROTWOOD INVESTMENTS, prenamed, has an issued corporate capital of nine thousand Pounds Sterling (GBP 9,000.-) represented by five hundred (500) ordinary parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each (the «Ordinary Parts»), all of which have been fully paid up;

III) TROTWOOD INVESTMENTS, prenamed, has an authorised capital of thirteen thousand three hundred and twenty Pounds Sterling (GBP 13,320.-) represented by seven hundred and forty (740) parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each, divided into:

- six hundred and twenty (620) Ordinary Parts;
- thirty (30) redeemable class A preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «Class A Preference Parts»);
- thirty (30) redeemable class B preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «Class B Preference Parts»);
- thirty (30) redeemable class C preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «Class C Preference Parts»); and
- thirty (30) redeemable class D preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «Class D Preference Parts»).

After this had been set forth, the above-named shareholder of TROTWOOD INVESTMENTS, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the articles of association so as (1) to limit the duration of the company to thirty (30) years from its incorporation, (2) to cancel the redeemable character of all preference parts and to delete all provisions relating to the redemption of those preference parts, (3) to rename the various classes of preference parts and corresponding compartments all through the articles of association of the company so that:

- the current ordinary parts shall correspond to the O compartment;
- the current class A preference parts shall be referred to as I preference parts and shall correspond to the I preference compartment;
- the current class B preference parts shall be referred to as II preference parts and shall correspond to the II preference compartment;
- the current class C preference parts shall be referred to as III preference parts and shall correspond to the III preference compartment; and
- the current class D preference parts shall be referred to as IV preference parts and shall correspond to the IV preference compartment; and

(4) to create two different classes of I preference parts within the I preference compartment.

Second resolution

To reflect the above, the sole shareholder decides to amend the first sentence of article 4 of the articles of association of the company (all other provisions remaining unchanged) as follows:

«Art. 4. Duration, firstst sentence

The Company is established for a limited period of thirty (30) years from its incorporation.»

Third resolution

The sole shareholder resolves further to amend article 5 of the articles of incorporation of the company as follows:

«Art. 5. Corporate capital

The issued corporate capital is set at nine thousand Pounds Sterling (GBP 9,000.-) represented by five hundred (500) ordinary parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each, all of which have been fully paid up.

The Company shall have an authorized corporate capital of thirteen thousand three hundred and twenty Pounds Sterling (GBP 13,320.-) represented by seven hundred and forty (740) parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each, divided into:

- six hundred and twenty (620) ordinary parts (the «Ordinary Parts»);
- thirty (30) I preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «I Preference Parts»), to be sub-divided into:
 - * one (1) class A part (the «I Preference Class A Part»), and
 - * twenty-nine (29) class B parts (the «I Preference Class B Parts»);
- thirty (30) II preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «II Preference Parts»);
- thirty (30) III preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «III Preference Parts»); and
- thirty (30) IV preference parts having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each and a certain share premium (the «IV Preference Parts»).

The Ordinary Parts and each category of preference parts (altogether referred to as the «Preference Parts») shall correspond to distinct compartments as set forth below in article 9.

The manager or, as the case may be, the board of managers is hereby authorised to issue further Ordinary and Preference Parts, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present articles of association or the respective amendments thereof.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Ordinary and Preference Parts from time to time. In case of issuance of parts of different compartments or in case of issuance of parts within one compartment but of different classes, the manager, or as the case may be, the board of managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued in each compartment and/or of each class of parts.

When the manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides further to amend the second paragraph of article 6 of the articles of association of the company (all other provisions remaining unchanged) so as to read:

«Art. 6. Variations of the corporate capital, second paragraph

Any new capital issue (whether decided by the sole shareholder/general meeting of shareholders, or by the manager/board of managers pursuant to article 5 above) shall be conditional upon the new Ordinary and/or Preference Parts (except any I Preference Parts) being offered for subscription to BAYERISCHE LANDESBANK, LONDON BRANCH exclusively.»

Fifth resolution

The sole shareholder decides to delete article 7 of the articles of association of the company providing for the redemption mechanics of preference parts, to renumber the following articles accordingly and to replace in article 5 of the articles of association the reference to article 9 by a reference to article 8.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to amend the paragraphs entitled «Compartments» and «Distributions» of article 9 (article 8 after renumbering) of the company's articles of association (all other provisions remaining unchanged) so as to read:

Art. 8. Rights of the holders of Parts

(...) Compartments:

«The risks of the Company are segregated into five (5) compartments:

- one for the risks financed out of contributions made in respect of Ordinary Parts (the «O Compartment»);
- one including the risks financed out of contributions made in respect of I Preference Parts (the «I Preference Compartment»);
- one including the risks financed out of contributions made in respect of II Preference Parts (the «II Preference Compartment»);
- one including the risks financed out of contributions made in respect of III Preference Parts (the «III Preference Compartment»);
- one including the risks financed out of contributions made in respect of IV Preference Parts (the «IV Preference Compartment»).

The risks in each compartment are only available to satisfy the payment of the liabilities of the respective compartment. The dividend payable under the respective compartment will be limited to the amount of distributable profits generated by the risks of such compartment.

In case of conversion of Preference Parts into Ordinary Parts, the Company shall re-allocate the amount of risks funded by the Preference Parts to be converted to the O Compartment.»

(...) Distributions:

«Dividends to be paid to the holders of Ordinary Parts will be calculated pro-rata to the sole nominal value of the Ordinary Parts, while dividends payable to the holders of Preference Parts are calculated pro-rata to the aggregate subscription price (capital plus premium) of the Preference Parts.

Within the I Preference Compartment, dividend entitlement attached to I Preference Class A Parts shall be limited to receiving in respect of the year 2014 a special dividend, out of any distributable funds of the Company, equal to an amount in euro (i) equal to the excess (if any) of fifty million and two hundred thousand US Dollars (USD 50,200,000) over the fair market value in US Dollars of an Airbus A330-300 aircraft with Rolls-Royce engines (such excess being converted from US Dollars into Euro at the fixed exchange rate of one US Dollar (USD 1.-) to zero point eighty euro (EUR 0.80)), but (ii) capped at six million euro (EUR 6,000,000.-), after valuation in 2014 by one or more independent aircraft appraiser(s) to be appointed jointly by all holders of I Preference Parts, to the holder of I Preference Class A Parts. The holder(s) of I Preference Class A Parts shall have no rights to any further distribution. All other net profits realised in the I Preference Compartment shall be distributed to the holders of I Preference Class B Parts.»

Seventh resolution

The sole shareholder decides to delete the last paragraph of article 19 (article 18 after renumbering) of the articles of association (all other provisions remaining unchanged).

Eighth resolution

The sole shareholder decides furthermore to amend the second paragraph of article 20 (article 19 after renumbering) of the articles of association of the Company (all other provisions remaining unchanged) so as to read:

«Art. 19. Liquidation, second paragraph

The liquidation process taking place compartment by compartment, the liquidation proceeds shall be distributed as follows:

- within the O Compartment, any liquidation proceeds relating to assets financed by the Ordinary Parts shall be distributed pro-rata to the holders of Ordinary Parts;
- within the I Preference Compartment, any liquidation proceeds relating to assets financed by the I Preference Parts shall be distributed so as to pay to the holders of I Preference Class A Parts an amount equal to the par value of their respective I Preference Class A Parts and any surplus to the holders of I Preference Class B;
- within the II, III and IV Preference Compartments, any liquidation proceeds relating to assets financed by the relevant Preference Parts shall be distributed pro-rata to the total amount invested by each holder of those Preference Parts (capital plus premium).»

Ninth resolution

The sole holder of parts finally decides to accept the offer made by DORRIT INVESTMENTS GUERNSEY LIMITED to contribute to the company the amount of one million one hundred and seven thousand three hundred and eighty nine Pounds Sterling (GBP 1,107,389.-) in exchange for one (1) new I Preference Class A Part and subsequently resolves to increase the corporate capital of the company by an amount of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) so as to bring it from nine thousand Pounds Sterling (GBP 9,000.-) to nine thousand and eighteen Pounds Sterling (GBP 9,018.-) by the issue of one (1) I Preference Class A Part, with a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-), for a total subscription price of one million one hundred and seven thousand three hundred and eighty nine Pounds Sterling (GBP 1,107,389.-).

Subscription and payment

The one (1) new I Preference Class A Part has been subscribed by DORRIT INVESTMENTS GUERNSEY LIMITED, a limited liability company with registered office at 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey and registration number 41952,

represented by Ms. Marie-Claude Frank, prenamed, by virtue of a proxy given on April 27, 2005,

and it has been entirely paid up by incorporation of the receivable for an amount of one million one hundred and seven thousand three hundred and eighty nine Pounds Sterling (GBP 1,107,389.-) owed by the company to DORRIT INVESTMENTS GUERNSEY LIMITED, out of which eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) correspond to the par value of the newly issued I Preference Class A Part and one million one hundred and seven thousand three hundred and seventy one Pounds Sterling (GBP 1,107,371.-) correspond to share premium.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Proof of the existence of the receivable up to an amount of one million one hundred and seven thousand three hundred and eighty nine Pounds Sterling (GBP 1,107,389.-) results out of an interim balance of the company dated as of May 4, 2005, which has been submitted to the undersigned notary.

Tenth resolution

The existing shareholder and the new investor entering the company now together decide subsequently to amend article 5 - first paragraph of the articles of association of the company to reflect the above capital increase, which will read as follows:

«Art. 5. (first paragraph). Corporate capital

The issued corporate capital is set at nine thousand and eighteen Pounds Sterling (GBP 9,018.-) represented by five hundred (500) Ordinary Parts and one (1) I Preference Class A Part, having a par value of eighteen Pounds Sterling (GBP 18.-) each, all of which have been fully paid up.»

Expenses

For the purpose of registration, the amount of GBP 1,107,389.- is valued at 1,608,642.- EUR.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 5,000.- EUR.

The Company refers to article 51 of the law of March 22, 2004 on securitisation, under which, by derogation to the law of December 29, 1971, the registration tax is limited to a fixed amount of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître, Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OGIER TRUSTEE (GUERNSEY) LIMITED, en sa qualité de trustee de The Pickwick Charitable Trust, ayant son siège social à Coutts House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, immatriculé avec responsabilité limitée sous le numéro 38194,

représentée par Maître Marie-Claude Frank, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 27 avril 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant susnommé et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I) OGIER TRUSTEE (GUERNSEY) LIMITED, en sa qualité de trustee de The Pickwick Charitable Trust, est l'associé unique de TROTWOOD INVESTMENTS, société à responsabilité limitée avec siège social à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 105.209, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 332 du 14 avril 2005.

II) TROTWOOD INVESTMENTS, prénommée, a un capital social souscrit de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune (les «Parts Ordinaires»), toutes ayant été entièrement libérées.

III) TROTWOOD INVESTMENTS, prénommée, a un capital autorisé de treize mille trois cent vingt Livres Sterling (GBP 13.320,-) représenté par sept cent quarante (740) parts sociales d'une valeur nominale de dix huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune, divisé entre:

- six cent vingt (620) Parts Ordinaires;
- trente (30) parts sociales rachetables de préférence de classe A d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence A»);
- trente (30) parts sociales rachetables de préférence de classe B d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence B»);
- trente (30) parts sociales rachetables de préférence de classe C d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence C»); et
- trente (30) parts sociales rachetables de préférence de classe D d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence D»).

Ceci ayant été exposé, l'associé unique de TROTWOOD INVESTMENTS prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de la société afin (1) de limiter la durée de la société à trente (30) ans à partir de sa constitution, (2) d'annuler le caractère rachetable de toutes les parts sociales de préférence et de supprimer toutes dispositions en relation avec le rachat de ces parts sociales de préférence, (3) de renommer les différentes classes de parts sociales de préférence et des compartiments relatifs tout au long des statuts de la société, de sorte que:

- les parts ordinaires existantes correspondront au compartiment O,
- les parts sociales de préférence de classe A existantes seront dénommées les Parts de Préférence I et correspondront au Compartiment de Préférence I;
- les parts sociales de préférence de classe B existantes seront dénommées les Parts de Préférence II et correspondront au Compartiment de Préférence II;
- les parts sociales de préférence de classe C existantes seront dénommées les Parts de Préférence III et correspondront au Compartiment de Préférence III;
- les parts sociales de préférence de classe D existantes seront dénommées les Parts de Préférence IV et correspondront au Compartiment de Préférence IV; et

(4) de créer deux classes différentes de Parts de Préférence I endéans le Compartiment de Préférence I.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la société (toutes les autres dispositions restant inchangées) comme suit:

«Art. 4. Durée, premier phrase

La Société est constituée pour une période de trente (30) ans à partir de sa constitution.»

Troisième résolution

L'associé unique décide en outre de modifier l'article 5 des statuts de la société comme suit:

«Art. 5. Capital social

Le capital social émis est fixé à neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune, toutes ayant été entièrement libérées.

La Société aura un capital social autorisé de treize mille trois cent vingt Livres Sterling (GBP 13.320,-) représenté par sept cent quarante (740) parts sociales d'une valeur nominale de dix huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune, divisé en:

- six cent vingt (620) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»),
- trente (30) parts sociales de préférence I d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence I»), subdivisées en:
 - * une (1) part sociale de classe A (la «Part A de Préférence I»), et
 - * vingt-neuf (29) parts sociales de classe B (les «Parts B de Préférence I»);
- trente (30) parts sociales de préférence II d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence II»);
- trente (30) parts sociales de préférence III d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence III»); et
- trente (30) parts sociales de préférence IV d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune et d'une certaine prime d'émission (les «Parts de Préférence IV»).

Les Parts Ordinaires et chaque catégorie de parts sociales de préférence (ensemble les «Parts de Préférence») correspondront à des compartiments distincts, tels que prévus à l'article 9 ci-dessous.

Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles Parts Ordinaires et Parts de Préférence, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des modifications respectives des statuts.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le gérant, ou selon le cas, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des Parts Ordinaires et Parts de Préférence. En cas d'émission de parts sociales de différents compartiments ou en cas d'émission de parts sociales endéans un seul compartiment mais de classes différentes, le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions dans chaque compartiment et/ou de chaque classe de parts sociales.

Lorsque le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide en outre de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts de la société (toutes les autres dispositions restant inchangées) comme suit:

«Art. 6. Variations du capital, deuxième alinéa

Toute nouvelle émission de parts sociales (qu'elle soit décidée par l'associé unique/assemblée générale des associés, ou par le gérant/conseil de gérance conformément à l'article 5 ci-dessus) sera soumise à la condition que les nouvelles Parts Ordinaires et/ou Parts de Préférence (à l'exception de toutes Parts de Préférence I) soient offertes exclusivement à la Bayerische LANDESBANK, LONDON BRANCH pour souscription.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 7 des statuts de la société qui prévoit les procédures de rachat de Parts de Préférence, de renuméroter les articles suivants en conséquence et de remplacer à l'article 5 des statuts la référence à l'article 9 par une référence à l'article 8.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier les paragraphes intitulés «Compartiments» et «Distributions» de l'article 9 (article 8 après renumérotation) des statuts de la société (toutes les autres dispositions restant inchangées) comme suit:

Art. 8. Droits des titulaires de parts sociales

(...) Compartiments:

Les risques de la Société sont divisés en cinq (5) compartiments:

- un pour les risques financés par les apports faits relativement aux Parts Ordinaires (le «Compartiment O»);
- un pour les risques financés par les apports faits relativement aux Parts de Préférence I (le «Compartiment de Préférence I»);

- un pour les risques financés par les apports faits relativement aux Parts de Préférence II (le «Compartiment de Préférence II»);
- un pour les risques financés par les apports faits relativement aux Parts de Préférence III (le «Compartiment de Préférence III»);
- un pour les risques financés par les apports faits relativement aux Parts de Préférence IV (le «Compartiment de Préférence IV»).

Les risques de chaque compartiment sont seulement disponibles pour satisfaire le paiement des engagements de ce compartiment. Le dividende payable dans chaque compartiment, sera limité au montant des bénéfices produits par les actifs de ce compartiment.

Dans le cas de conversion de Parts de Préférence en Parts Ordinaires, la Société ré-allouera le montant des risques, qui étaient financés par les Parts de Préférence à convertir, au Compartiment O.»

(...) Distributions:

«Les dividendes à payer aux titulaires de Parts Ordinaires sont calculés proportionnellement à la seule valeur nominale des Parts Ordinaires, tandis que les dividendes payables aux titulaires de Parts de Préférence sont calculés proportionnellement au prix total de souscription (valeur nominale et prime d'émission) des Parts de Préférence.

Dans le Compartiment de Préférence I, le droit au dividende des Parts A de Préférence I est limité au paiement relativement à l'année 2014 d'un dividende spécial, prélevé sur les fonds distribuables de la Société et égal à un montant en euros (i) correspondant à la différence positive (s'il y en a) entre cinquante millions deux cent mille dollars US (USD 50.200.000,-) et la valeur de marché d'un avion Airbus 330-300 avec des moteurs Rolls Royce (cette différence positive étant convertie de Dollars Américains en euros selon le taux d'échange fixe de un dollar US (USD 1,00) à zéro virgule quatre-vingt euro (EUR 0,80), mais (ii) n'excédant pas six millions d'euros (EUR 6.000.000,-), après évaluation en 2014 par un ou plusieurs experts d'avions indépendants à nommer conjointement par les titulaires de Parts de Préférence I. Le(s) titulaire(s) de Parts A de Préférence I n'aura (ont) plus droit à un dividende supplémentaire. Tous les autres profits nets réalisés dans le Compartiment de Préférence I seront distribués aux titulaires de Parts B de Préférence I.»

Septième résolution

L'associé unique décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 19 (article 18 après renumérotation) des statuts de la société (toutes les autres dispositions restant inchangées).

Huitième résolution

L'associé unique décide en outre de modifier le deuxième alinéa de l'article 20 (article 19 après renumérotation) des statuts de la société (toutes les autres dispositions restant inchangées) comme suit:

«Art. 19. (deuxième alinéa). Liquidation

Lorsque la procédure de liquidation se fera compartiment par compartiment, le boni de liquidation sera distribué comme suit:

- endéans le compartiment O, tout boni relatif aux actifs financés par les Parts Ordinaires sera distribué proportionnellement aux titulaires de Parts Ordinaires;
- endéans le Compartiment de Préférence I, tout boni relatif aux actifs financés par les Parts de Préférence I sera distribué de façon à payer aux titulaires de Parts A de Préférence I un montant égal à la valeur nominale de leurs Parts A de Préférence I et tout surplus aux titulaires de Parts B de Préférence I;
- endéans les Compartiments de Préférence II, III et IV, tout boni relatif aux actifs financés par les Parts de Préférence afférentes sera distribué proportionnellement au montant total investi par chaque titulaire de ces Parts de Préférence (capital plus prime).»

Neuvième résolution

L'associé unique décide d'accepter l'offre faite par DORRIT INVESTMENTS GUERNSEY LIMITED d'apporter à la société le montant de un million cent sept mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 1.107.389,-) en échange d'une (1) nouvelle Part A de Préférence I et décide par conséquent d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) pour le porter de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) à neuf mille dix-huit Livres Sterling (GBP 9.018,-) par l'émission d'une (1) Part A de Préférence I d'une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-), à un prix de souscription total de un million cent sept mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 1.107.389,-).

Souscription et libération

La nouvelle Part A de Préférence I a été souscrite par DORRIT INVESTMENTS GUERNSEY LIMITED, une «limited liability company» avec siège social à 7, New Street, St. Peter Port, Guernsey et numéro d'immatriculation 41952, représentée par Maître Marie-Claude Frank, prénommée, en vertu d'une procuration du 27 avril 2005, et elle a été intégralement libérée moyennant incorporation d'une créance à concurrence d'un montant de un million cent sept mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 1.107.389,-) due par la société à DORRIT INVESTMENTS GUERNSEY LIMITED, dont dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) correspondent à la valeur nominale de la Part A de Préférence I nouvellement émise et un million cent sept mille trois cent soixante-et-onze Livres Sterling (GBP 1.107.371,-) correspondent à la prime d'émission.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La preuve de l'existence de la créance à concurrence d'un montant de un million cent sept mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 1.107.389,-) résulte d'un bilan de la société daté du 4 mai 2005 qui a été soumis au notaire instrumentaire.

Dixième résolution

L'associé existant et le nouvel investisseur entrant dans la société décident à présent ensemble de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, qui aura la teneur suivante:

«Art. 5. (premier alinéa). Capital social

Le capital social émis est fixé à neuf mille dix-huit Livres Sterling (GBP 9.018,-) représenté par cinq cents (500) Parts Ordinaires et une (1) Part A de Préférence I, ayant une valeur nominale de dix-huit Livres Sterling (GBP 18,-) chacune, toutes ayant été entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 1.107.389,- est évalué à EUR 1.608.642,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement EUR 5.000,-.

La société étant une société de titrisation selon la loi du 22 mars 2004, l'augmentation de capital qui précède sera soumise, par dérogation à la loi du 29 décembre 1971, à un droit d'enregistrement ne dépassant pas mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Frank, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 29, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

P. Frieders.

(044738.3/212/406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 38.932.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2005

L'Assemblée Générale Ordinaire prend à l'unanimité des voix la résolution de ne pas renouveler le mandat du Réviseur KPMG AUDIT, Luxembourg et de nommer HRT REVISION, réviseur pour les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2005. Le mandat d'une durée d'un an viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044934.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 38.932.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

(044931.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MAINPROPERTY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 59.434.

In the year two thousand and five, on the twelfth of May.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of MAINPROPERTY S.A., incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated May 28, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 484 of September 5, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed under private seal, dated June 17, 2002, of which an extract was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1238 of August 23, 2002.

The meeting begins at three forty-five p.m., Mrs. Bouchra Akhertous, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand (1,000) shares without par value, representing the entire capital of thirty-eight thousand one hundred twelve Euro twenty-five cents (38,112.25) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the annual general meeting to the 28th day in the month of June at 11.00 a.m.
- 2) Subsequent amendment of the third paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The annual general meeting is changed to the 28th day in the month of June at 11.00 a.m.

As a consequence the first paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 17. (third paragraph).** The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place as specified in the notice of meeting, on the 28th day in the month of June at 11:00 a.m., or if such day is a legal holiday, on the next following business day.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MAINPROPERTY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 484 du 5 septembre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1238 du 23 août 2002.

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente-huit mille cent douze euros vingt-cinq cents

(38.112,25), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'assemblée générale annuelle au 28^{ème} jour du mois de juin à 11.00 heures.

2) Modification subséquente du troisième alinéa de l'article 17 des statuts.

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale annuelle est changée au 28^e jour du mois de juin à 11.00 heures.

En conséquence le troisième alinéa de l'article 17 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. (alinéa 3).** L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 28^e jour du mois de juin à 11.00 heures ou, si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, le jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Akhertous, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 47, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044631.3/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MAINPROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 59.434.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 703 du 12 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044632.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MILINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.

R. C. Luxembourg B 107.431.

EXTRAIT

Lors de sa réunion en date du 27 avril 2005 le Conseil d'Administration de la société MILINE S.A. a pris unanimement la résolution suivante:

«Est nommée directrice administrative chargée des relations et formalités auprès des administrations, établissements bancaires, et tous autres organismes, ainsi que de la facturation, des réservations, des commandes et de l'organisation du service, en accord avec le directeur chargé de la gestion journalière de la société:

Madame Micheline, dite Isabelle Assaud, demeurant à L-8185 Kopstal, 4, rue de Mamer.»

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043745.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 58.050.

In the year two thousand and five, on the twelfth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of MAINLAND CORPORATION S.A., incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated February 3, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 261 of May 29, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed under private seal, dated June 17, 2002, of which an extract was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1238 of August 23, 2002.

The meeting begins at four p.m., Mrs. Bouchra Akhertous, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand (1,000) shares without par value, representing the entire capital of one hundred eighty-two thousand nine hundred thirty-eight Euro eighty-two cents (182,938.82) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the annual general meeting to the 28th day in the month of June at 3.00 p.m.
- 2) Subsequent amendment of the third paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The annual general meeting is changed to the 28th day in the month of June at 3.00 p.m.

As a consequence the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 17. (third paragraph).** The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place as specified in the notice of meeting, on the 28th day of June at 3:00 p.m., or if such day is a legal holiday, on the next following business day.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four fifteen p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MAINLAND CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 3 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 261 du 29 mai 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1238 du 23 août 2002.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-huit euros quatre-vingt-deux cents (182.938,82), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'assemblée générale annuelle au 28^e jour du mois de juin à 15.00 heures.
- 2) Modification subséquente du troisième alinéa de l'article 17 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale annuelle est changée au 28^e jour du mois de juin à 15.00 heures.

En conséquence le troisième alinéa de l'article 17 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. (alinéa 3).** L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 28^e jour du mois de juin à 15.00 heures ou, si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, le jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Akhertous, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 48, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044637.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 58.050.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 704 du 12 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(044639.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

PATRON HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.605.

Il résulte d'un courrier adressé à la société PATRON HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. que Monsieur Baljit Johal a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 24 mai 2005.

A la demande des intéressés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043907.3/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LUXBUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 171, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 108.322.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître, Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Peters, employé privé, né à Ettelbruck le 22 mai 1967, demeurant à B-3600 Genk, 39, Steeneiks-straat;

2. Monsieur Pascal Vilvens, employé privé, né à Differdange, le 18 août 1962, demeurant à L-4678 Niederkorn, 6, rue Titelbiérg;

3. Monsieur Jean-Philippe Klore, gérant de société, né à St. Pierre/Réunion, le 11 mars 1959, demeurant à B-6630 Martelange, 8, route de Bastogne.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts sous la dénomination de LUXBUY S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Bascharage.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à changer le siège de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'aura pas d'incidence sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert de siège social sera prise par le conseil d'administration.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un site internet, dans lequel toute personne peut acheter et/ou vendre tout bien à caractère licite.

La société peut réaliser toutes opérations civiles ou commerciales, industrielles ou financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. Elle peut en outre acquérir et détenir des participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sans pour autant avoir droit aux avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra créer des filiales, succursales ou agences dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

La société reconnaît un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et out ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toutes décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Sans préjudice de ce qui précède, des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des administrateurs.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou autres agents, associés ou non-associés.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Les premiers administrateurs délégués à la gestion journalière sont nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut déléguer tous pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes qui ne doivent pas nécessairement être des administrateurs.

La société se trouve valablement engagée par la signature collective de l'administrateur-délégué à la gestion journalière et d'un autre administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil d'administration ou la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre de la même année. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1) Monsieur Patrick Peters, préqualifié, cinquante-deux.	52 actions
2) Monsieur Pascal Vilvens, préqualifié, vingt-quatre.	24 actions
3) Monsieur Jean-Philippe Klore, préqualifié vingt-quatre.	24 actions
Total: cent.	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Patrick Peters, préqualifié;
- Monsieur Pascal Vilvens, préqualifié;
- Monsieur Jean-Philippe Klore, préqualifié.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière:

Monsieur Pascal Vilvens, préqualifié;

La signature individuelle de Monsieur Pascal Vilvens est requise pour tous les engagements de la société inférieurs à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

La signature conjointe de Monsieur Patrick Peters avec celle de Monsieur Pascal Vilvens ou de Jean-Philippe Klore est requise pour tous les engagements de la société dépassant la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Troisième résolution

Est nommé commissaire:

La FIDUCIAIRE SIMMER ET LERBOULET, avec siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4940 Bascharage, 171, avenue de Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Peters, P. Vilvens, J.-P. Klore, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2005, vol. 616, fol. 26, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

P. Probst.

(046439.3/4917/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.983.

In the year two thousand four, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the members of HORUS TRADING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at Luxembourg, registered with trade register Luxembourg section B number 64.983, incorporated by deed enacted on June 5th, 1998, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1998, page 31209.

The meeting is presided by Mr. Monsieur J. Seil, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman appoints as secretary Miss Alexia Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The meeting elects as scrutineer Mr. Guy Hornick, maître en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman requests the notary to act that:

I. The members present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares representing the whole share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Domiciliation of the registered office of the company to L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Recording of the conversion of the capital into a capital expressed in Euro.

3. Deletion of the face value of the corporate units.

4. Replacement of the resigning managers and appointment of new managers.

5. Amendment of article 13, paragraph 2 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version:

«**Art. 13. (paragraph 2).** The corporation is committed by the sole signature of any member of the Board of Managers»

French version:

«**Art. 13. (alinéa 2).** La société est engagée par la signature individuelle de n'importe quel membre du Conseil de Gérance.»

6. Recording of the following corporate units transfers:

- the transfers intervened on July 2, 2004 between Mrs. Ariane Slinger and FAREWELL CORPORATION N.V. of 1 corporate unit of HORUS TRADING, S.à r.l., and on July 1st, 2004 between LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. and FAREWELL CORPORATION N.V. of 499 corporate units of HORUS TRADING, S.à r.l.

- the transfer intervened on October 28, 2004 between FAREWELL CORPORATION N.V. and YANG RESORTS LTD of 184 corporate units of HORUS TRADING, S.à r.l.

7. Amendment of article 6 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty eight cents) divided into 500 (five hundred) corporate units without nominal value.

These corporate units have been subscribed to as follows:

1. FAREWELL CORPORATION N.V.....	316
2. YANG RESORTS LTD	<u>184</u>
Total	500

French version:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. FAREWELL CORPORATION N.V.....	316
2. YANG RESORTS LTD	<u>184</u>
Total	500

8. Substitution, in the by laws of the company, of the word «shares» for «corporate units».

After the foregoing was approved by the meeting, the members unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to domicile the registered office of the company to L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Second resolution

It is resolved to convert the capital into so much so that the capital is fixed at EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-eight cents).

Third resolution

It is resolved to delete the face value of the corporate units.

Fourth resolution

It is resolved to accept the resignation of the current managers of the company and to give them full discharge for their mandate. It is also resolved to replace them with two new managers:

- Mr. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, born on September 28th, 1948 at Luxembourg, with professional address at Luxembourg.

- Mr. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, born on June 8th, 1969 at Luxembourg, with professional address at Luxembourg.

Fifth resolution

It is resolved to amend article 13, paragraph 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 13. (paragraph 2). The corporation is committed by the sole signature of any member of the Board of Managers.

Sixth resolution

It is resolved to approve the following corporate units transfers:

- the transfer intervened on July 2, 2004 between Mrs. Ariane Slinger and FAREWELL CORPORATION N.V. of 1 corporate unit of HORUS TRADING, S.à r.l., and on July 1st, 2004 between LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. and FAREWELL CORPORATION N.V. of 499 corporate units of HORUS TRADING, S.à r.l.

- the transfer intervened on October 28, 2004 between FAREWELL CORPORATION N.V. and YANG RESORTS LTD of 184 corporate units of HORUS TRADING, S.à r.l.

Notification

Pursuant to a declaration deed dated December 23, 2004, which will remain annexed to the present deed, Mr. John Seil, acting in his capacity as manager of HORUS TRADING, S.à r.l. declares to accept the transfers of shares on behalf of the company and considers said transfers as duly notified to the company in accordance with article 1690 of the law of August 10,1915 on Commercial Companies.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty eight cents) divided into 500 (five hundred) corporate units without nominal value.

These corporate units have been subscribed to as follows:

1. FAREWELL CORPORATION N.V.....	316
2. YANG RESORTS LTD	<u>184</u>
Total	500

Seventh resolution

It is resolved to modify in the English version the word «shares» by «corporate units».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HORUS TRADING, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 5 juin 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 31.209, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B n° 64.983.

L'assemblée est présidée par Monsieur J. Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Domiciliation du siège social de la société à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Constatation de la conversion du capital social en euros.

3. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.

4. Acceptation de la démission des gérants actuels et nomination de nouveaux gérants.

5. Modification de l'article 13, paragraphe 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 13. (paragraphe 2).** The corporation is committed by the sole signature of any member of the Board of Managers.»

Version française:

«**Art. 13. (alinéa 2).** La société est engagée par la individuelle de n'importe quel membre du Conseil de Gérance.»

6. Constatation des cessions de parts suivantes;

- des transferts intervenu le 2 juillet 2004 entre Madame Ariane Slinger et FAREWELL CORPORATION N.V. de une part sociale de HORUS TRADING, S.à r.l., et intervenu le 1^{er} juillet 2004 entre LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et FAREWELL CORPORATION N.V. de 499 parts sociales de HORUS TRADING, S.à r.l.

- du transfert intervenu le 28 octobre 2004 entre FAREWELL CORPORATION N.V. et YAN RESORTS LTD de 184 parts sociales de HORUS TRADING, S.à r.l.

7. Modification de l'article 6 des statuts, qui aura la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty eight cents) divided into 500 (five hundred) corporate units without nominal value.

These corporate units have been subscribed to as follows:

1. FAREWELL CORPORATION N.V.	316
2. YANG RESORTS LTD.	184
Total	500

Version française:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. FAREWELL CORPORATION N.V.	316
2. YANG RESORTS LTD	184
Total	500

8. Remplacement dans les statuts du mot «shares» par «corporate units».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de domicilier le siège social de la société à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Deuxième résolution

Il est décidé de constater la conversion du capital en euros, de telle sorte que le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents).

Troisième résolution

Il est décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la société.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la démission des associés actuels et de leur donner entière décharge pour l'exécution de leur mandat. Il est ainsi décidé de les remplacer par deux nouveaux gérants:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 13. (alinéa 2).** La société est engagée par la individuelle de n'importe quel membre du Conseil de Gérance.»

Sixième résolution

Il est décidé de constater les transferts de parts sociales suivants:

- des transferts intervenu le 2 juillet 2004 entre Madame Ariane Slinger et FAREWELL CORPORATION N.V. de une part sociale de HORUS TRADING, S.à r.l., et intervenu le 1^{er} juillet 2004 entre LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et FAREWELL CORPORATION N.V. de 499 parts sociales de HORUS TRADING, S.à r.l.
- du transfert intervenu le 28 octobre 2004 entre FAREWELL CORPORATION N.V. et YAN RESORTS LTD de 184 parts sociales de HORUS TRADING, S.à r.l.

Signification

Suivant une déclaration datée du 23 décembre 2004 qui restera annexée au présent acte, Monsieur John Seil, agissant en sa qualité de gérant de HORUS TRADING, S.à r.l., déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et les considère dûment notifiées à la société, le tout conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. FAREWELL CORPORATION N.V.	316
2. YANG RESORTS LTD	184
Total	500

Huitième résolution

Il est décidé de modifier dans la version anglaise des statuts le mot «shares» par «corporate units.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Seil, A. Uhl, G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 63, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

J. Elvinger.

(049035.3/211/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

49053

CONCEPT DEVELOPMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 78.242.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043675.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

QUATUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.493.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043678.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

CROWNLUX CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043679.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

INNOREAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.701.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043685.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

INNOREAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.701.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043682.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

INNOREAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043684.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

49054

FALCON INVESTMENT HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 39.773.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 24 mars 2005:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2006, à savoir:

Administrateurs:

M. David Courtnall Marshall, directeur, résident à 32 Sherwood road, Durban North, Afrique du Sud;
M. Alastair R. C. Barclay, directeur, résident à Jewell's Thatch, Chapel Row, Bucklebury, Nr Reading, Berkshire, RG7 6PB, Royaume Uni;
M. Christopher P. Jousse, directeur, résident à 27 Steppes Road, Colne Valley, Chisipite, Zimbabwe;
M. John M. Robotham, directeur, résident à Brickwall Farm House, Kilne Lane, Clophil, Bedfordshire, MK45 4DA, Royaume Uni;

Commissaire aux comptes:

AGN HORSBURGH & CO., 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044066.3/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 75.761.

En date du 27 avril 2005 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

1. De réélire:

* M. Steve Georgala,

MAITLAND & CO, S.à r.l.,

35, rue La Boétie,

F-75008 Paris;

* M. Jacobus Johannes Human,

INSINGER DE BEAUFORT ASSET MANAGEMENT NV,

Herengracht 537,

NL-1017 BV Amsterdam;

* M. Thomas Melchior,

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.,

69, route d'Esch,

L-2953 Luxembourg;

* M. Peter George Sieradzki,

BANK INSINGER DE BEAUFORT NV,

Herengracht 537,

NL-1017 BV Amsterdam;

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

2. De renommer:

* ERNST & YOUNG,

Parc d'Activité Syrdall, 7,

L-5365 Munsbach,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044569.3/1126/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

JET CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.529.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 février 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 février 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 15 février 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR) ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045780.3/2329/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

PASTEL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2005

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Franck Provost de sa fonction d'administrateur de la société et élit Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant à Luxembourg en remplacement.

- L'assemblée accepte également la démission de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. au poste de commissaire aux comptes de la société et élit en remplacement LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY (L.O.M.A.C.) S.A., ayant son siège social à 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043971.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

PASTEL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.211.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043974.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

CONCEPT & SALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 53.987.

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Marie Dance, géomètre, demeurant à B-8400 Oostende, Komingsstraat, 38, boîte 4, (Belgique).

2.- Monsieur Yves Geens, responsable des ventes, demeurant à B-1310 La Hulpe, 43, Chaussée de Bruxelles, (Belgique).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Yvon Hell, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CONCEPT & SALES, S.à r.l., avec siège social à L-3839 Schiffflange, 5, rue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg B numéro 53.987), été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 22 février 1996, publié au Mémorial C numéro 238 du 11 mai 1996,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1493 du 16 octobre 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 131 du 2 février 2004.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (24,80 EUR) chacune.

- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3839 Schiffflange, 5, rue de la Gare, à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. Hell, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2005, vol. 531, fol. 92, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2005.

J. Seckler.

(048466.3/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.